Le permis A1 (125cc)

mardi 14 février 2017, par Piwi

Données Générales

- 18 ans.
- 125 cm3 maximum.
- 11 kw maximum.
- 0,1 kw/kg maximum.

Procédures

A 18 ans vous pouvez commencer la pratique et vous avez deux choix de formation.

> Voir aussi sur le tableau récapitulatif des procédures de formation

Se préparer à l'examen manœuvre avec permis provisoire.	- 9 heures minimum - Examen manœuvres - Permis de conduire provisoire (1 an max.) pour vous entraîner à l'examen route (au plus tôt 1 mois après la délivrance du permis).
Se préparer à l'examen manoeuvre et route et permis définitif	- 12 heures minimum - Examen manœuvres et route - Permis de conduire définitif

Ceux qui ont le permis B

- Pour ceux qui ont obtenu leur permis avant le 1er mai 2011, ils peuvent conduire une moto d'une cylindrée de 125 cm^3 et n'ont aucune obligation de suivre une formation. Cette autorisation n'est valable que sur le territoire belge ;
- Pour ceux qui ont obtenu leur permis auto après le 1er mai 2011, ils peuvent, deux ans plus tard, conduire une moto d'une cylindrée de 125 cm^3, pour autant qu'ils aient suivi 4 heures de formation en auto-école. Ils ne devront pas attester de la réussite d'aucun examen théorique ou pratique. Le code 372 sera apposé sur leur permis de conduire au coté de la catégories permis B et n'est valable que sur le territoire Belge.